



**ALLEZ  
CHAUMONT!**

**Chaumont : l'ambition du  
développement durable.**



**ALLEZ  
CHAUMONT!**

**DEVELOPPEMENT  
DURABLE :**

**Un enjeu pour la ville**

# DEVELOPPEMENT DURABLE

## Définition :

Intégration simultanée, dans un projet donné, de préoccupations :

- sociales,
- environnementales
- économiques



# DEVELOPPEMENT DURABLE

Avant tout, se poser les questions :

- quel est l'impact de ma décision, mon projet, mon action sur les ressources naturelles, l'environnement au sens large ?

- quel est son impact sur la société, en particulier du point de vue de l'équité sociale ?

- quel est son impact en matière de création de richesses, d'emplois ?



# DEVELOPPEMENT DURABLE:

**D'un point de vue financier, l'approche du développement durable c'est une analyse en « coût global » des réalisations.**

**Pour un investissement donné, intégration : des coûts de fonctionnement ( dépenses d'énergie, d'eau, de maintenance.....), des coûts sociaux et environnementaux induits.**



# Des propositions d'actions:

- L'ECO-QUARTIER
- LA ZONE COMMERCIALE HQE
- LA VALORISATION DES DECHETS



# L'ECO-QUARTIER

- Une forte densité



- La mixité sociale



# L'ECO-QUARTIER

- Forte présence végétale, d'espaces publics et de loisirs: qui atténue la sensation de densité

- Diversité de l'habitat

- Bonne intégration dans le paysage





# L'ECO-QUARTIER

- **Implantation des garages à l'arrière des maisons**



- **déplacements doux privilégiés (cheminements piétons et cyclables)**



# L'ECO-QUARTIER

- Respect du cycle de l'eau, sols perméables
- Moindre consommation et énergies renouvelables
- Architecture durable : matériaux régionaux économes en eau et énergie.



# La zone commerciale HQE

- Présentation du film



# Les déchets

- **Définition : le petit Larousse définit le déchet ainsi : « débris, reste sans valeur de quelque chose »**
- **Définition juridique : objet en fin de vie (ou substance dangereuse issue d'un processus), jugé devenu inutile, dangereux ou encombrant et dont on veut se débarrasser.**



# Les déchets

## ■ CONSTAT :

- Chaque Français produit en moyenne 460 kg/an de déchets ménagers dont 380 kg de déchets résiduels
- 42% des ordures ménagères sont incinérées, 40% partent en décharge et 18% sont recyclées.
- La poubelle type d'un ménage français : 40% de papier-carton, 12% de papier-carton hors emballage, 29% de déchets organiques, 6% de textiles et 13% d'ordures diverses



# Les déchets

- En Haute-Marne : 88.000 tonnes de déchets ménagers par an ;
- Chaque Haut-Marnais produit 450 kg /an de déchets ménagers dont 351 kg de déchets résiduels :
  - Déchets résiduels (dont encombrants de déchetterie 7 000 T) : 69.000 T
  - Tri sélectif : 8.900 T
  - Déchetteries : 11.000 T
- Chaque Chaumontais produit 355 kg de déchets résiduels.



# Les déchets

## Coût de la gestion des déchets

TRI SELECTIF

28 €/t



Collecte et recyclage

DECHETTERIES

110 €/t



Collecte et traitement

ORDURES MENAGERES  
RESIDUELLES

211 €/t



Collecte et incinération

# Les déchets

## ■ OBJECTIFS :

- réduire à la source
- respecter le principe de proximité
- valoriser le déchet ( un plus pour l'environnement, la création d'activités locales non délocalisables et réduction des coûts).





# Les déchets

- **Les déchetteries : un exemple concret d'un besoin local résolu sous l'angle du développement durable avec l'insertion d'une clause sociale au marché d'exploitation.**





# Les déchets

- L'avenir : la filière DEEE (démantèlement)

Les déchets électriques  
ont trouvé leur voie



# Conclusion

- **Vers une nouvelle gouvernance : Agenda 21**
- **4 étapes de mise en œuvre :**
  - diagnostic partagé
  - stratégie locale de développement durable
  - un programme d'actions concrètes, transversales et démonstratives ( eau, déchets, transports, habitat constructions...)
  - évaluation systématique et permanente des actions menées, dans une logique d'amélioration continue et d'économies

